

AVIS DE CLASSEMENT de la commission d'information et de sélection des appels à projets des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

SEANCE du 12 octobre en réponse à l'avis d'appel à projets

*Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision qui sera prise par le Directeur général de l'ARS de Normandie.*

Objet de l'appel à projets : l'appel à projet vise la création d'un centre ressources pour l'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité des personnes en situation de handicap en région Normandie.

Cette structure relève de la catégorie des établissements et/ou services médico-sociaux mentionnés au 11° de l'article L312-1 du CASF.

Classement de la commission : le classement a été établi par la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux, conformément aux critères énoncés dans le cahier des charges.

Un dossier a été reçu par le secrétariat de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux. Il est recevable et n'a pas été refusé au titre de l'article R313-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

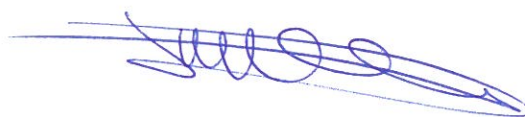
Le classement retenu à l'unanimité des voix délibératives est le suivant :

1. APEI de la région dieppoise

L'avis de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et sur le site de l'ARS de Normandie.

Fait le 12 octobre 2023,

Le Président de la commission,



Jérôme DUPONT